Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20261026-206_98-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du MORBIHAN

Mairie de DAMGAN
56750

Téléphone : 02 97 41 10 19
Email : mairie@damgan.fr

MAIRIE DE DAMGAN
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
VOTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DAMGAN légalement convoqué le 20 octobre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jean-Marie COLOMBEL, Maire.

Nombre de membres :	19
Présents	15
Votants	19
Absents représentés	4
Absents excusés, non représentés	-

Présents : Jean-Marie COLOMBEL, Maire

Adjoint(e)s au Maire : Gwénael GUE, Nathalie LE BOULCH-VILLERS, Marc MOUREAU,

Conseillers délégués : Didier GROISNE, Marjorie MENAGER LE GOUGE

Conseillers municipaux : Dominique LE GUYON, Crystel BROCHET, Nadia HENRIET, Illana BAUWENS, Geneviève LORIENT, Marc LAMOUR, Brigitte ADAM LEVACON Jean-Philippe LE BODO, Muriel CLERY.

Absents représentés
Jean-Jacques TRICHET a donné pouvoir à Jean-Marie COLOMBEL
Bérengère DEFAYE NOBLET a donné pouvoir à Crystel BROCHET
Aymeric GAUTIER a donné pouvoir à Nathalie LE BOULCH – VILLERS
Kévin ROMILLAT a donné pouvoir à Dominique LE GUYON

Absent(s) excusé(s) non représenté(s)
Néant

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Dominique LE GUYON a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20261026-206_98-DE

Délibération 2026-98
Objet : Skate Parc - Kiosques - Approbation du cahier des charges – Approbation tarifaire – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de négocier et de proposer le classement des candidatures reçues avec la Commission Finances et de signer tout acte en découlant

Considérant que les travaux d'aménagement de l'espace ludique et paysager avancent et qu'il convient dès lors de travailler à y installer les kiosques,

Considérant la proposition de lancer un appel à candidature dans le cadre d'une Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public par des kiosques commerciaux, pour une durée de 7 années,

Considérant qu'un cahier des charges a été travaillé pour répondre aux attentes commerciales du secteur,

Considérant les critères de jugement des offres proposés :

Critère	Points
Services proposés en complémentarité de l'offre commerciale existante et prix pratiqués	20 points
Intégration environnementale et esthétique proposée sur le site	20 points
Amplitude de l'activité dans le site	25 points
Prise en compte d'actions relatives au respect de l'environnement (gestion des déchets, entretien de l'espace mis à disposition, etc.)	25 points
Expérience dans le domaine proposé et capacités financières	10 points
TOTAL	100 points

Considérant les tarifs proposés pour l'occupation du domaine public.

Installation fermée et couverte	16.00 € par m² / mois d'occupation du domaine public augmenté de 5%/an à partir de 2028
Installation légère non fermée et non couverte	21.00 € par m² / an

Considérant les pénalités proposées en cas de non-respect de la Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public

Infraction	Sanction
Dépassement de la durée d'occupation autorisée	500€ /jour
Mobilier de signalétique installé hors périmètre d'autorisation	100€ /élément /jour
Occupation sans demande préalable	Redevance (en €) selon nature de terrasse constatée x surface (m²) x 5
Occupation commerciale hors des limites de l'autorisation	Redevance (en €) selon nature de terrasse constatée x surface (m²) x 3

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20261026-206_98-DE

Considérant qu'il est proposé que la Commission Finances puisse ouvrir et classer les offres en fonction des critères définis dans le cahier des charges et qu'elle est désignée pour ce dossier commission ad hoc.

Vu le CGCT,

Vu la délibération 2026-81 approuvant le principe d'installation de kiosques sur le site de l'aire de jeux,

Vu l'avis favorable de la commission Travaux réunie le 7 octobre 2026

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances réunie le 20 octobre 2026,

Vu le projet de cahier des charges

Le rapporteur entendu,

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Art. 1 DÉCIDE le lancement d'un appel à candidature dans le cadre d'une Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public par des kiosques commerciaux, sur le site du skate parc,

Art. 2 APPROUVE le projet de cahier des charges, les critères de jugement des offres, les tarifs et les pénalités financières proposés,

Art 3 CHARGE la commission Finances, commission ad hoc, de procéder à l'analyse et au classement des offres reçues ;

Art 4 AUTORISE Monsieur le Maire à signer les Conventions d'Occupation Temporaire du Domaine Public sur la base du classement proposé par la commission Finances,

Art. 5 DIT que les recettes seront encaissées sur le budget communal 2027 et s.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Damgan, le 26/10/2026

Le secrétaire de séance

Dominique LE GUYON

Le Maire

Jean-Marie COLOMBEL